

Un abonnement au bureau des affaires européennes.
Prix : 32 fr. PAR AN.
verso : par trimestre et à distance.

Annonces : 4 fr. la ligne
caractérisée 9 points (pet. rom.)

AU COMPTANT:

S'adresser au bureau des affaires européennes.

MESSAGER

DE TAHITI.

PARTIE OFFICIELLE.

Par une dépêche du date du 31 mars 1856, l'amiral ministre de la marine a adressé la lettre suivante à MM. les gouverneurs des colonies et les a engagés à lui donner la plus grande publicité. Les avis à transmettre à son excellence M. le ministre d'état seront adressés le plus tôt possible à la majorité.

Copie d'une lettre du 29 mars 1856 adressée au ministre de la marine, par le ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur.

Monsieur l'amiral et cher collègue, l'Empereur a décidé qu'il serait parraître et l'empereur marraine de tous les enfants légitimes nés en France le 11 mars courant.

D'après les intentions de S.M. cettedéposition gracieuse est applicable aux enfants nés sous les colonies françaises. L'avis homologué de votre grâce en ce sujet devra être envoyé MM. les gouverneurs des colonies à faire communiquer à leurs ministres la décision dont il s'agit par telle voie qu'ils jugeront convenable.

Les familles qui désireraient réclamer l'honneur de ce auguste parrainage auront à me renvoyer avis dans le délai d'un mois à partir de la notification de la décision.

Chaque demande devra être accompagnée de l'extrait de l'acte de naissance de l'enfant ; elle sera remise à MM. les gouverneurs par moi et feront ensuite parvenir par les soins de votre députation.

Grégoire, etc.

Signé : ACHILLE FOUD.

Par ordres de M le Commandant particulier, commissaire impérial P. Leu date du 23 août, ont été sommés à comparaître du 25 :

Préfet du tribunal des îles sorcier-marraine, M. Marveras, capitaine d'infanterie de marine en remplacement de M. Pratt, chef du service de santé, après le reprendre ses anciennes fonctions au tribunal criminel.

Rapporteur au tribunal criminel.

M. Raphael, enseigne de vaisseau, procureur impérial en remplacement de M. Mitraud, capitaine d'infanterie de marine partant pour France, qui cesse comme temps de remplir les fonctions de capitaine rapporteur, pris du premier état de gravité.

Surtribunal criminel.

M. Pratt, chef du service de santé, en remplacement de M. Grasland, lieutenant d'infanterie de marine, partant pour France.

Substitut du procureur impérial.

M. Diebrevy, sous-lieutenant d'infanterie de marine, en remplacement de M. Pierre, officier du même grade, partant pour France.

Par ordre du 27 août,

M. Grand, chirurgien de marine de 3e classe, a été embarqué sur le transport l'Héritage pour se rendre à Nouméa, comme chargé du service de santé dans cet établissement.

AVIS OFFICIEL.

Le directeur des affaires européennes informe les résidents de Tahiti de Mare et d'Anaa que, conformément à l'ordre de M. le commandant particulier de Tahiti, commissaire impérial P. I. avis des la Société, il sera fait avant la fin de l'année, un recensement de tous les résidents établis dans les îles soumises au protectorat.

Cela des habitants de Papete sera fait par les soins du commissaire de police et commercera le premier septembre.

Papeete, 29 août 1856

H. Baud.

NOUVELLES LOCALES

Mercredi dernier, 27 du courant, une grande assemblée d'indigènes se groupait aux abords du tribunal tahitien où les sept grands juges nommés Toubabous étaient assis pour juger le meurtre Oopa. A onze heures, les portes de la salle d'audience étaient ouvertes, le public a fait irrruption dans l'enceinte, attendant avec anxiété le commencement des débats de cette affaire et l'introduction de l'accusé. Sur l'estrade étaient assis autour de la table formant devant celle-ci, les juges en robe rouge, présidés par Taikapa; c'étaient Nuiture, Haeroti, Tarihir, Numeou, Taumo et Roura. A droite en bas de l'estrade se trouvait le greffier Pouoi et à gauche le toutouhi Ote, remplaçant provisoirement l'officier laissé sourd par la mort de Mare, celui de commissaire du gouvernement, faisant fonction de ministre public près de la haute cour indigène.

Lecture ayant été donnée des pièces de l'instruction et de l'acte d'accusation, le meurtre a été introduit et interrogé; il a confessé à montrer le calme et le sang-froid dont il avait fait preuve lors de son arrestation, puis les témoins non comparaient leur tour et dans le nombre, la femme de l'accusé qui a avoué qu'à son moment, on son mari, rentrait dans la case, l'avait trouvée seule à ve Terpohé, elle venait de se rendre coupable d'adultérie.

Les débats qui ont duré toute l'après-midi du 27 ont exilé au plus haut point, la curiosité du public; repris le lendemain à onze heures, ils n'ont pu être clos que vers le

meilleur à une heure; à ce moment, la cause étant suffisamment instruite, le ministère public a posé ses conclusions, par lesquelles il a demandé contre Taae dit Oopa, la peine de cinq ans de prison, comme coupable de meurtre simple sans prémeditation (articles 5 et 12 de la première loi votée en mars 1848) et une peine égale contre sa femme, première auteur de tout le mal. Le président a fait ensuite retirer l'accusé, évacuer la salle et les juges sont entrés en délibération.

La discussion n'a pu être terminée entre eux le 28 et elle a restauré le vendredi, à l'heure ordinaire des séances. Enfin ce même jour, le tribunal rendra sa sentence, par laquelle il condamne l'indigène Taae dit Oopa à la peine de mort et acquitte sa femme de l'accusation dirigée contre elle, dans le cours des débats, par le ministère public.

Cette condamnation a produit une impression possible sur la partie européenne de l'auditoire, qui comptait, avec raison, sur plus d'indulgence de la part du tribunal.

NOUVELLES DIVERSES.

Macao, ter mars 1856.

Le capitaine Vassiltart, commandant le brick le *Bittern*, vient d'ajouter de nouveaux services à ceux qu'il a déjà rendus l'automne dernier dans l'expédition dirigée par lui contre les pirates qui infestaient les côtes du Chantong et du Teoh Kiang.

Le 31 janvier, ayant appris par les autorités du port de Tong-Yang, située entre Hong-Kong et Amoy, que deux grands bateaux pirates, fortement armés, avaient capturé récemment, dans le voisinage, une joute de commerce et une lorchia portugaise, il s'est mis immédiatement à leur poursuite, n'a pas tardé à les atteindre, et, après les avoir sommes immédiatement de se rendre, à coulé l'un et brûlé l'autre. La lorchia avait à bord six portugais et douze matelots chinois, que l'on trouva dans le débris le plus complet; la joute qui escortait sans doute, portait une cargaison d'une grande valeur. L'équipage fit à ses libérateurs une véritable ovation.

Après avoir remis aux mandarins les pirates qu'il avait fait prisonniers, le capitaine Vassiltart s'est rendu à Amoy, en vertu des instructions qu'il avait reçues de M. l'amiral Stirling, et y a fait savoir aux autorités, qu'en entrant dans le conseil anglais, qu'il son retour de Shang-Hai, dans les derniers jours du mois prochain, il sera prêt à escorter les joutes de commerce qui feront route à cette époque pour le sud. Le *Bittern*, en effet, est un des bâtiments destinés à prendre part à un service de convois réguliers établis par une notification récente du commandant de la flotte anglaise. Aux termes de cette notification, en navire de guerre partira, le 1er de chaque mois, de Shang-Hai pour Whampou, pendant toute la durée de la mousson du nord-est, et de Whampou pour Shang-Hai pendant la mousson du sud-ouest; il touchera successivement aux ports intermédiaires, et naviguera de concert avec les bâtiments marchands qui réclameront la protection du pavillon britannique.

Le Journal du Havre publie un long rapport du capitaine Lopis, commandant le navire haleinier *Napoléon III*, parti du havre le 5 décembre 1853, et arrivé dans ce port ces jours derniers. Nous extrayons de ce rapport les passages intéressants qui suivent, sur le voyage de ce navire.

Le 22 septembre, je fis route pour la relâche, et, le 9 octobre suivant, je laissai tomber l'ancre dans le port de Lloyd (*Le Bonne - Sina*). J'y éprouvai un de ces violents déchirements de la nature connus sous le nom de typhon. Le 27, le baromètre descendit subitement, et je fis dépasser mes mâts de perroquet; la nuit fut affreuse. Le 28 au matin, je mouillai ma deuxième ancre, et, à deux heures du soir, je mouillai ma troisième ancre. Le 29, à midi, m'étais aperçu que mon navire chassait, je fus mis châssé par le bout; à trois heures quarante minutes, la deniexme chance casse et le quinzième fut brisé; le navire chassait toujours d'une manière désespérante vers un banc de corail qui git au fond du mouillage, pris d'un pâté de roches. A six heures du soir, *le Napoléon III* était échoué sur ce banc, et franchi d'un metre, incliné sur le côté de tribord; le vent passa au sud - ouest, et soufflant avec la même violence jusqu'à minuit, heure où il mollit enfin; au point du jour, le typhon était passé.

Le 30, je remis mon navire à flot, avec les plus grandes peines; j'y parvins secondé par le commandant de la corvette américaine *la Vincennes*, auquel j'adresse ici mes remerciements. - Le 31, ce fut en vain que j'eus cherché à draguer mon ancre et ma chalut. Je dus les abandonner, faute de moyens, le pays n'offrant aucunes ressources. Le

6 novembre, j'appareillai pour établir une croisière au cas où je n'aurais pas de fil, m'apercevant que mon navire faisait plus d'eau qu'avant sans échouage, je me décidai à aller à Hong-Kong (Chine) pour visiter et réparer le navire. Je quittai la côte le 12 novembre. Le 2 janvier 1855, je mis sous voile en fil de route pour Simoda (Japon). Le 28, à dix heures trente minutes du soir, je ressentis une secousse si brusquement déferre qui dura quinze à vingt secondes, à la distance de 5 à 6 milles de l'échancreure de la baie de Simoda.

Le 29, dans la matinée, j'entrai dans ce port, mes couleurs nationales à la corne. La corvette américaine *Poughkeepsie* était au mouillage : une de ses endurcissements vient à ma rencontre ; l'officier qui la commandait monta à bord et me consulta de mouiller à l'entrée du havre, parce qu'il y avait à terre 450 Russes, provenant d'un navire dénommé *Moskva*. Je fus assuré à cette nouvelle, et si hâter had mon pavillon, qui fut remplacé par les étendues américaines. Je dus faire bonne contenance et laisser tomber tout autre. Je fus à bord du *Poughkeepsie*; son commandant me dit que la frégate russe *Dionan*, ayant à son bord le vice-amiral Pontiatine, occupé à terminer un traité au Japon, avait envoyé croiser sa division, quand le 23 décembre, au tremblement de terre, qui mit la route de Simoda à sec, creva la frégate, et que, quand l'eau revint, elle coulait bas d'eau; nous passâmes des voiles dessous et, dans cet état, elle se fit remorquer par des embarcations indigènes, pour se réparer dans une baie voisine ; mais à peine sortis du port, la frégate coula. L'équipage russe fut sauvé, et depuis trente-sept jours il était campé à terre, non loin du mouillage où il avait débarqué une partie de son matériel en vivres et munitions.

Le commandant américain me fit ses offres de services, mais il me dit que si les Russes venaient me saisir, il n'y pourrait rien, les États-Unis étant en paix avec la Russie ; qu'elle était, en outre, liée par des traités avec le Japon, avantage que ne possède pas la France, et que le meilleur parti était d'apparaître. Je le renonçai.

Aussitôt revenu à bord, je fis tout disposer pour partir ; à cinq heures, je lâchai l'ancre, et à six heures, je courais au large, hors de l'atteinte des Russes. Bien m'en prit, car j'appris plus tard, par un halein américain qui avait communiqué avec le *Poughkeepsie*, que je n'ai dû mon salut qu'à une partie de chance que l'état major russe était allétaire dans l'intérieur ; que notre nationalité y avait été évitée, et qu'au moment où je mettais sous voiles, ils avaient à la hâte plusieurs jinglins pour me saisir.

Le 16 mars, je passai le détroit de Corée. Le 20, je pris ma première haleine ; mon premier licteur fut blessé et mis hors de combat pour le reste du voyage. Le 4 mai, non seulement, M. Hennequin, pigna une haleine qui chavira sa pirogue ; les cinq canotiers furent sauvés, mais l'infortuné M. Hennequin, coulé par la ligne au fond de l'abîme, disparut pour toujours : c'est en vain que j'interrogeai la surface de la mer. Le 9 juillet je passai le détroit de L'Apérance, et je croisis dans la mer d'Ochotsk, depuis le 11 juillet jusqu'au 11 septembre, jusqu'que par les 57° latitude nord et les 149° 15' de longitude est. Le 25 août, je prenais ma neuvième et dernière haleine de cette saison. Le 27 septembre, je passai les îles Kouriles par 46° 16' nord et 170° 18' longitude est, faisant route pour les îles Sandwich.

Malgré l'activité des croiseurs russes qui résidaient dans les parages où j'ai perché, je ne fis impunément aucun, et je n'ai pas appris qu'aucun navire français ait été capturé par eux.

Jusqu'au 17 mars, j'ai été constamment contrarié par des gros tempes, des vents contraires et une mer affreuse, qui m'ont souvent forcé de diminuer de toile et même de mettre à la capte.

{ Moniteur. }

GREFE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

DES ILES DE LA SOCIETE.

Par jugement du 27 août 1854, le tribunal correctionnel, faisant application des articles 7 de la loi 9 et du cinquième paragraphe de l'article 8 de la loi 31e du code du protectorat, 1872 code d'instruction criminelle et 7 et 10 de l'arrêté local No 367 condamne par défaut, les nommés Faahib et Aree, à 1 mois de prison et solidairement, à 50 francs de dépens, au paiement de la valeur du cheval et aux frais de la procédure, pour avoir cassé la jambe à un cheval du gouvernement, lequel a été abattu par suite de cette fracture.

Vu
Le président,
Marveraux.

Pour extrait conforme
Le greffier,
Vor. Bureau.

Mouvement du port de Tai-hao du 28 mai 1856. à 8 heures.

8 juin le Durio, avis à vapeur commandé par M. de Lavastrière de Lavergne, lieutenant de vaisseau, venuant du Golfe, part pour Tafiti le 7 juillet.

10 La frégate de premier rang la *Persévérente*, commandée par M. de Kersauson capitaine de frégate et portant pavillon du contre-amiral Fourchon, 17 jours de Pavya, part pour Tafiti le 12.

14 La govette de l'état le *Komechome*, commandée par M. Jouan, lieutenant de vaisseau, sort de Tai-hao le 14, mouille à Yatahu (le Taunta) le 15, et le même jour, le 15 communiquera avec la baie Invisible (le Uka) rentré à Tai-hao le 19.

17 Le halein américain *Walter Scott*, d'Edgar-ton, capitaine Collas, 7 mois des États-Unis, fait de l'eau, 29 hommes d'équipage, un baril d'huile, parti le 30.

6 août La corvette de charge la *Carouze*, commandée par M. le Comte, capitaine de frégate, portant des troupes, mouille le 6, part le 8.

Le commandant particulier
Jouan.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

29 mai. Transport l'*Héros*, commandé par M. Richard-Foy, lieutenant de vaisseau.

21 juillet Govette coloniale *Hydrographie*, commandée par M. Rosenzweig, lieutenant de vaisseau.

14 août Corvette de charge française *Corseonne*, commandée par M. Le Comte capitaine de frégate. Govette française *Papete* désarmée

DE COMMERCE.

26 Govette de Raiatea *Murquerite*, cap. Dunham. 6 août Govette hawaïenne *Queen of the isles*, cap. Chapman.

9 Govette anglaise *Eticer*, cap. Wallace. 9 Govette néerlandaise *Jeanette*, cap. Leeds.

22 Govette de Raiatea *Jane*, cap. Clark. 24 Govette du protectorat *Gazelle*, cap. Chapman.

28 Govette du protectorat *Perle*, cap. Tarusa. 28 Brig anglais *Cronkhite*, cap. Cokhile.

Mouvements du port de Pupete du samedi 23 au samedi 30 août 1856.

ENTRES.

24 Govette du protectorat *Gazelle*, cap. Chapman, 103 tonneaux, 8 hommes d'équipage, 5 passagers, venuant d'Australie en 8 jours, huile saine.

27 Trois mât chien *Am rica*, cap. Mortano, 313 tonneaux, 16 hommes d'équipage, venuant de Talcahuano en 14 jours, farine, blé.

28 Govette du protectorat *Perle*, cap. Tarua, 11 tonnes, 2 hommes d'équipage, 4 passagers, venuant de Raiatea en 3 jours, provisions.

28 Brig anglais *Cronkhite*, cap. Cokhile, 134 tonnes, 8 hommes d'équipage, 1 passager, venuant de Valparaiso en 46 jours assortiment.

SORTIS.

29 août Trois mât chien *Americo* cap. Mortano, pour l'Australie.

ARSENAL.

Le 26 août. La govette *Neu-Grenadine Jeanette*, quitte le quai.

ANNONCES.

AVIS AU PUBLIC.

La société existante pour la fabrication d'huile de Tutui sous la raison sociale Richard Gobet et Serpentini est dissoute à compter du 27 août courant. Les créanciers de la dite fabrique sont priés de présenter leurs comptes à M. C. Scholerman pour être réglés.

C. Scholerman a l'honneur d'informez le public qu'il vient de faire l'acquisition de la fabrique d'huile de Tutui existant précédemment sous la raison sociale Richard Gobet et Serpentini, et qu'il en continuera l'exploitation pour son compte et en son nom.

VENTE AUX ENCHERES.

Mardi prochain 2 septembre à 11 heures du matin M. Poole vendra aux enchères publiques au domicile de M. Richard Gobet meubles etc etc.

L'imprimeur Gérald, G. ALLAIN.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 23 AU 30 AOUT 1856.

DATES.	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE*			TEMPÉRATURE.			Moyenne de 5 h. 10. de la vapoar.	Tension moyenne de la relatif. en centimètres.	Humidité relat. en %.	Quantité de pluie tombr.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteur moyenne	assolue	diam.	Minima.	Maxima.	Moyenne.					
S. 21.	561.10.	-002.2.		20.5	24.0	24.25	23.70	17.16	75.4		NO
U. 21.	739.87	-002.1		20.0	26.1	23.03	22.98	16.50	76.6		E NE
T. 22.	765.70	001.8		19.8	26.8	23.30	21.19	16.99	77.9	0, 004	NE
U. 23.	561.82	002.2		19.0	27.6	23.40	23.20	18.86	85.0		O
M. 27.	764.00	001.7		19.7	27.9	23.50	21.28	19.28	86.1	0, 0073	E
J. 28.	760.00	001.0		19.7	27.9	23.50	21.28	19.28	86.1	0, 0073	E
V. 21.	760.00	001.0		19.7	27.9	23.50	21.28	19.28	86.1	0, 0073	E